



**DEMANDE DE RETRAIT AVEC PARTICIPATION
POUR LES MEMBRES DE LA SECTION LOCALE 2228 DE LA FIOE**

Nom au complet du demandeur :

Numéro BA du demandeur : Employeur et niveau :

Lieu de travail :

Raison du retrait avec participation :

Programme de perfectionnement des gestionnaires par affectation de NAV CANADA

Programme de possibilités de carrières dans l'exploitation (PPCE) de NAV CANADA

Autre (veuillez préciser) :

Date de début du retrait : Date où le retrait prend fin :

Par la présente, je fais une demande de carte de retrait avec participation en vertu de l'article XXIV de la Constitution de la FIOE. Je comprends que je demeure assujéti à la Constitution de la FIOE et aux Règlements de la section locale pendant le retrait avec participation.

Je consens à payer mes cotisations syndicales complètes pendant la période de mon retrait; des chèques postdatés payables à la section locale 2228 de la FIOE se trouvent sous pli. Sauf indication contraire, je comprends que le versement des cotisations syndicales sert strictement à conserver mon ancienneté et que je n'ai pas le droit d'être représenté pendant ma période de retrait avec participation.

Signature : Date :

À usage interne seulement :

Décision du Conseil exécutif : Demande approuvée

Demande refusée

Numéro de la motion :

Cartes de retrait avec participation

Modalités d'inscription

1. Remplir et signer le formulaire de demande de retrait avec participation qui se trouve sur le site Web de la section locale.
2. Renvoyer la demande dûment signée accompagnée des chèques postdatés au Bureau d'affaires. Les chèques postdatés doivent couvrir la totalité de l'absence et correspondre aux cotisations syndicales complètes. (Veuillez communiquer avec le Bureau d'affaires pour confirmer le montant des cotisations à payer.)
3. Dès que le Bureau d'affaires recevra votre demande et confirmera le paiement de vos cotisations syndicales, votre demande sera examinée par le Conseil exécutif.
4. On vous informera de sa décision dès que possible.

Vos droits et obligations en vertu du retrait avec participation

Les membres demeurent assujettis à la Constitution de la FIOE et aux Règlements de la section locale pendant le retrait avec participation. La carte de retrait avec participation ne permet pas au titulaire de participer aux affaires de la section locale ou d'assister à ses réunions. Cependant, les membres qui sont en retrait avec participation conservent leur ancienneté dans l'unité de négociation et peuvent continuer de participer au programme d'assurance-vie collective de la section locale.

Pour de plus amples renseignements

Pour de plus amples renseignements au sujet des cartes de retrait avec participation, veuillez communiquer avec le Bureau d'affaires à office@ibew2228.ca ou au 1-800-267-4163.

En toute solidarité,

Le gérant d'affaires et secrétaire financier,

Daniel J. Boulet